

► Méthodologie

Une classification des QPV a été réalisée en 2017, elle a été présentée dans l'atlas cartographique des quartiers prioritaires de la politique de la ville en Centre-Val de Loire. Afin d'identifier des profils de quartiers de la région Centre-Val de Loire, plusieurs indicateurs socio-démographiques et de revenu sont utilisés. Les principaux facteurs de différenciation sont la part des jeunes de 0-24 ans, le taux de pauvreté, la part d'étrangers, la part des revenus d'activité, de prestations familiales et de minima sociaux dans la composition du revenu disponible des ménages. L'étude présente s'est appuyée sur ces résultats pour sélectionner les variables d'analyse d'intérêt.

Mesure des évolutions dans les QPV :

- La population des quartiers prioritaires se base sur les données de populations légales 2018 définies à partir des enquêtes de recensement réalisé entre 2016 et 2020.
Pour les estimations démographiques il est possible de mesurer des évolutions entre 2010 et 2016 à la région ou dans les QPV.
Le calcul des évolutions n'est pas possible pour les données CAF.

Mesure de la mobilité dans les QPV :

- Une fois écarté le recours a des indicateurs de type "solde", une mesure du taux de mobilité d'une zone peut s'écrire de façon suivante : *Entrants sur N années + Sortants sur N années / (Population en t1 + Population en t1 +N) / 2*

On distingue trois manières de mesurer la mobilité dans et hors des QPV :

- La mobilité brute d'une zone comprend les migrations vers/ou hors de/la zone et les migrations intrazones, c'est-à-dire tout mouvement de mobilité.
- La mobilité nette, restreinte aux flux externes de la zone (ou autrement dit en excluant les flux intrazones).
- La mobilité nette différenciée, restreinte aux flux externes de la zone en provenance ou à destination d'une zone de nature distincte (schématiquement, passage d'un QPV à un environnement urbain (hors QPV) ou inversement).

► Définitions

L'environnement urbain désigne la partie de l'unité urbaine hormis le territoire du quartier prioritaire. Les habitants de l'environnement urbain sont donc les habitants des autres quartiers de l'unité urbaine englobant les quartiers prioritaires considérés.

La notion d'**unité urbaine** (UU) repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. Les unités urbaines sont construites en France métropolitaine et dans les DOM d'après la définition suivante : une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

Le **revenu disponible** est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité nets des cotisations sociales, les indemnités de chômage, les retraites et pensions, les revenus du patrimoine (fonciers et financiers) et les autres prestations sociales perçues, nets des impôts directs. Ces derniers incluent l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la contribution sociale généralisée – CSG –, contribution à la réduction de la dette sociale – CRDS – et les prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine. Il comprend une partie du solde des transferts inter ménages.

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Le niveau de vie correspond à ce qu'Eurostat nomme « revenu disponible équivalent ».

Les **unités de consommation** sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans. Le niveau de vie médian est tel que celui de la moitié des ménages se situe au-dessus, celui de l'autre moitié en dessous.

Pauvreté : un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Dans cette étude, c'est le seuil usuel de 60 % de la médiane des niveaux de vie qui est utilisé, environ 12 500 euros en 2017.

Un **étranger** est une personne qui réside en France et ne possède pas la nationalité française, soit qu'elle possède une autre nationalité (à titre exclusif), soit qu'elle n'en ait aucune (c'est le cas des personnes apatrides).

► Sources

Le fichier localisé social et fiscal (**Filosofi**) de 2017 est issu du rapprochement des données fiscales exhaustives (déclaration de revenus des personnes physiques, taxe d'habitation et fichier d'imposition des personnes physiques) et des données sur les prestations sociales. Ces informations permettent de reconstituer un revenu déclaré (avant impôt) et un revenu disponible (après impôt et y compris prestations sociales) à des niveaux locaux fins.

La base **Fidéli** (Fichiers démographiques sur les logements et les individus) contient des informations sur le logement et la composition familiale des individus assujettis à la taxe d'habitation et/ou à l'impôt sur le revenu. Ces données sur les personnes appartenant à des ménages fiscaux ne sont disponibles que sur deux années consécutives. Elles ne couvrent que les mobilités de et vers la France.

Les **estimations démographiques** pour les quartiers de la politique de la ville s'appuient sur le **Recensement de la population de 2016**. Elles fournissent des indicateurs sur la répartition des habitants par âge, situation socioprofessionnelle, diplôme et nationalité ainsi que la répartition des ménages et des logements selon différents critères. Les données au niveau EPCI sont également issues du Recensement de la population 2016.

► Pour en savoir Plus

- [Atlas cartographique des quartiers prioritaires de la politique de la ville en Centre-Val de Loire, Insee Dossier Centre-Val de Loire n° 1, mars 2017.](#)
- [Trois profils de quartiers de la politique de la ville liés à des contextes géo-économique différents, Insee Analyses Centre-Val de Loire n° 31, mars 2017.](#)